

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 12 AOÛT 2024, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Christine Thibeault.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2024-131

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

2024-132

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 08-07-2024, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 juillet 2024, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 juillet 2024, tel que déposé à la présente séance.

DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

2024-133

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Aucune demande.

2024-134

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
JUILLET 2024 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de juillet 2024 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de juillet 2024 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juillet 2024, pour un montant de 583 176.69 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 07-2024

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-135

AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET
PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2024-07-19	Fernand Boilard Inc.	Gravier dans le Rang 10 Nord et Sud et Rang 8 Sud	36 412.01\$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAIN**

2024-136

**DÉROGATION MINEURE AU 1360 AVENUE DU
ROCHER :**

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1360, avenue du Rocher en regard avec la construction d'un bâtiment complémentaire attenant à un bâtiment principal résidentiel;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme une distance de 0.8 mètre de la ligne latérale de lot alors que l'article 12.4.4 du Règlement de zonage #424-2011 exige de respecter une marge de recul latérale de 1.50 mètre;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 18 juillet dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1360, avenue du Rocher, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin et que soit autorisé, par le fait même, la construction d'un bâtiment complémentaire attenant à un bâtiment principal résidentiel situé à une distance 0.8 mètre de la ligne latérale de lot alors que le règlement de zonage exige de respecter une marge de recul latéral de 1.50 mètre.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-137

**ADJUDICATION SOUMISSION D'ACHAT DE
RADARS PÉDAGOGIQUES :**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin ne dispose pas de radars pédagogiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le radar pédagogique est un outil de prévention au respect des limites de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) a permis à la Ville de Normandin d'obtenir une aide financière de 24 947 \$ pour l'achat de radars pédagogiques;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de radars pédagogiques était prévue à l'année 2024 du plan triennal d'immobilisation (PTI);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUMISSIONNAIRE	PRIX PAR UNITÉ*	TOTAL*	NOTES
Signal Services inc.	3 944.70 \$	-	Non conforme
Signalisation Kalitec inc.	5 247 \$	27 089 \$	Conforme

*Les taxes sont exclues.

CONSIDÉRANT QUE le radar pédagogique de la compagnie Signalisation Kalitec inc. répond aux critères de durabilité et de fonctionnalité de la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal accorde l'achat de cinq (5) radars pédagogiques au plus bas soumissionnaire conforme, soit Signalisation Kalitec inc. au coût total de 27 089 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 22 novembre 2023.

APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-138

AUTORISATION D'UN NOUVEAU SIGNATAIRE
POUR LE PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION
DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES
D'EAU POTABLE (PEPPSEP) :

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics autorisé par la résolution 2024-26 n'est plus à l'emploi de la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon déroulement du dossier, l'ajout d'un signataire autorisé est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le directeur général et greffier soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-139

AUTORISATION POUR LA NÉGOCIATION DU
CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET GREFFIER :

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur général et greffier doit-être renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du contrat doivent être négociées et qu'une résolution d'autorisation est nécessaire afin de pouvoir entamer les démarches;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise M. Jean Morency, maire, à effectuer les démarches nécessaires menant à l'élaboration d'un contrat de travail pour le directeur général et greffier.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-140

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE
CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DU PAYS-DES-
BLEUETS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

QUE le conseil municipal de Normandin accepte de renouveler l'entente de collaboration entre la Ville de Normandin et le Centre de service scolaire du Pays-des-Bleuets, du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2029;

QUE monsieur Jean Morency et monsieur Jean-Sébastien Nadeau, respectivement maire et directeur général et greffier de la Ville de Normandin, soient mandatés pour signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-141

EMBAUCHES AU SITE TOURISTIQUE CHUTE À L'OURS :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois saisonniers réguliers et occasionnels à la Ville de Normandin pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre de personnel saisonnier régulier et occasionnel à la Ville de Normandin, aux dates de début d'emplois mentionné ci-bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

NOM	POSTE	DÉBUT
Adrien Fontaine	Journalier	2024-07-09
Marie-Josée Dumais	Assistante-sauveteure	2024-07-16
Nicolas Gaudreault	Préposé à l'entretien ménager	2024-08-09
Roseline Landry	Préposée à l'entretien ménager	2024-08-09

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

CORRESPONDANCE :

Ministre des Transports et de la Mobilité durable; PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION : Accord d'une aide financière de 20 000 \$

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2024-142

APPUI POUR UN POLICIER COMMUNAUTAIRE
DÉDIÉ AU SECTEUR DE LA MRC MARIA-
CHAPDELAINE :

CONSIDÉRANT QUE depuis la pandémie, le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine n'a plus de policier communautaire attiré;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin désire appuyer les démarches de la Corporation de développement communautaire de Maria-Chapdelaine et La Démarche en développement des communautés Maria-Chapdelaine afin d'adresser le besoin d'un policier communautaire dédié au secteur de sa MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin constate une recrudescence de méfaits de toutes sortes sur ses installations publiques, de comportements délinquants reliés à la vitesse et actes dangereux sur des véhicules hors route et désire développer une collaboration proactive auprès de sa communauté et du policier communautaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la ville de Normandin appuie la démarche pour le retour d'un policier communautaire desservant le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 16
SEPTEMBRE 2024 :

2024-143

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 23.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier